



Organisation
internationale
du Travail



Setting
Adequate
Wages

Projet SAW

Fixation de salaires adéquats



► Contexte

Des millions de travailleurs à travers le monde continuent de percevoir des salaires très bas, ce qui les contraint à vivre dans la pauvreté.

423 millions

de travailleurs vivent dans
la pauvreté modérée

241 millions

de travailleurs vivent dans
l'extrême pauvreté

(Source : ILOSTAT, estimations modélisées de l'OIT, novembre 2023).

Les salaires minima, qu'ils soient légaux ou négociés, sont essentiels pour résoudre le problème des bas salaires. Cependant,

- **57 millions de salariés** vivent dans des pays sans salaire minimum.
- **266 millions de salariés** dans le monde gagnent moins que le salaire minimum existant.

(Source : Rapport mondial sur les salaires).

Des salaires décents sont au cœur du développement économique et social et sont essentiels pour réduire la pauvreté et les inégalités, ainsi que pour garantir une vie décente et digne et faire progresser la justice sociale.



► Objectif

Le projet « Fixation de salaires adéquats » (**SAW**) vise à soutenir les mécanismes de fixation des salaires, y compris les salaires minima et les négociations collectives, en utilisant davantage de données et d'éléments de preuve sur les besoins des travailleurs et de leurs familles, et sur les facteurs économiques. Le projet contribue également à identifier les facteurs nationaux et les conditions qui permettent des augmentations de salaire au niveau macroéconomique, et soutient les mesures visant à augmenter la productivité dans certaines chaînes d'approvisionnement. Enfin, le projet contribue à sensibiliser aux salaires vitaux, fournit une assistance technique aux mandants à cet égard et s'engage avec les initiatives existantes en matière de salaires vitaux pour promouvoir l'alignement sur les principes de l'OIT dans le domaine.



► Cadre stratégique

PILIER 1

Soutenir les mécanismes de fixation des salaires

Utiliser davantage les données et les indicateurs pour déterminer les salaires adéquats dans le cadre des mécanismes de fixation des salaires existants.

RÉSULTATS DE L'INTERVENTION :

- 1.1. Les salaires minimaux sont fixés sur la base d'indicateurs pertinents des besoins des travailleurs et de leurs familles et de facteurs économiques.
- 1.2. Les partenaires sociaux utilisent les informations sur les besoins des travailleurs et de leurs familles et sur les facteurs économiques pour mener des négociations collectives pertinentes et informées sur les salaires.
- 1.3. Le respect des salaires légaux et négociés est amélioré.

DOMAINES D'ACTION :

- **Produire des données factuelles** pour informer les processus de fixation des salaires et promouvoir le respect des taux de salaire légaux ou négociés.
- **Former les gouvernements et les partenaires sociaux** à l'utilisation de données factuelles sur les besoins des travailleurs et de leurs familles et sur les facteurs économiques dans les processus de fixation des salaires.
- **Promouvoir le dialogue social** autour des processus de fixation des salaires fondés sur des données factuelles par le biais de consultations et d'ateliers.



PILIER 2

Permettre la croissance des salaires

Identifier les facteurs macroéconomiques et les conditions qui permettent la croissance des salaires, et soutenir les entreprises sélectionnées et les partenaires sociaux dans les chaînes d'approvisionnement pour augmenter la productivité et payer des salaires plus élevés.

RÉSULTATS DE L'INTERVENTION :

- 2.1. La productivité et les salaires sont améliorés dans certaines entreprises des chaînes d'approvisionnement.
- 2.2. Les macro-facteurs et les institutions qui soutiennent et permettent l'augmentation des salaires sont évalués.

DOMAINES D'ACTION :

- ▶ **Comblar les lacunes en matière de connaissances** sur les facteurs macroéconomiques affectant la croissance des salaires.
- ▶ **Former des entreprises** sélectionnées sur les moyens d'augmenter la productivité et les salaires, et les aider à mettre en œuvre les changements identifiés.
- ▶ **Documenter et diffuser** les bonnes pratiques sur le lien entre les salaires et la productivité.



PILIER 3

Collaborer avec les initiatives existantes en matière de salaire vital

Sensibiliser aux salaires vitaux, fournir une assistance technique aux mandants et s'engager aux initiatives existantes en matière de salaires vitaux pour promouvoir l'alignement sur les principes de l'OIT relatifs.

RÉSULTATS DE L'INTERVENTION :

- 3.1. Les gouvernements et les partenaires sociaux ont une meilleure compréhension des salaires vitaux.
- 3.2. Les initiatives internationales et nationales en faveur du salaire vital suivent les principes de l'OIT relatifs.

DOMAINES D'ACTION :

- **Mener des recherches et sensibiliser** aux salaires vitaux.
- Développer et diffuser **la méthodologie de l'OIT pour estimer les salaires vitaux.**
- **Collaborer avec les initiatives existantes en matière de salaire vital** pour promouvoir l'alignement avec les principes de l'OIT relatifs.



► Pays couverts



► Durée

D'octobre 2022 à septembre 2026



2022



2023



2024



2025



2026



Ministry of Foreign Affairs

Ce projet est soutenu et financé par le Ministère
des Affaires étrangères des Pays-Bas.

Pour plus d'informations,
veuillez consulter le site
web du projet:



Organisation Internationale du Travail

Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22 Suisse

Cheffe de projet : Elva López Mourelo
E: lopezmourelo@ilo.org

Photo de couverture : © iStock.com / Dibakar Roy

Photo de quatrième de couverture : © iStock.com/ Roger Yebuah